

**Pièces jointes au dossier de demande
d'enregistrement d'une installation
classée pour la protection de
l'environnement**

PIECE JOINTE

N° 10

**Justification du dépôt de la demande
de permis de construire**

Rubrique 2781-1 et 2781-2 : Méthanisation

SAS AGRI MORINIE

Etablissement faisant l'objet de la
demande :SAS AGRI MORINIE
583 Rue DU GENERAL DE GAULLE
REBECQUES
62120 SAINT AUGUSTIN
SIRET : 883 423 667 000 12

Le projet est soumis à permis de construire.
Conformément à l'article R512-46-6 du code de l'environnement, la demande d'enregistrement sera complétée, dans les dix jours suivant sa présentation, par la justification du dépôt de la demande de permis de construire.

Annexe 1 – Récépissé de dépôt du permis de construire

Annexe 1
Récépissé de dépôt du permis de construire

